

## **Un an après Lisbonne: la réalité du partenariat Afrique-UE**

### **1. QUELS SONT LES ENJEUX?**

Lors du deuxième sommet Afrique-UE qui s'est tenu à Lisbonne en décembre 2007, les chefs d'État ou de gouvernement ont adopté une stratégie commune Afrique-UE. L'objectif était d'établir des relations entre les deux continents dans un cadre moderne dépassant la traditionnelle coopération au développement, autrement dit un partenariat entre acteurs égaux capables de relever ensemble les défis du vingt-et-unième siècle.

### **2. QUELLE VALEUR AJOUTÉE LA COMMUNICATION APPORTE-T-ELLE?**

Ce document dresse un bilan des progrès réalisés au cours de la première année de mise en œuvre de la stratégie commune et présente les défis à relever dans la perspective du prochain sommet Afrique-UE en 2010. Il confirme le changement radical intervenu dans les relations de l'Europe avec l'Afrique et vise à stimuler le débat entre les acteurs concernés sur les deux continents: États membres, collectivités régionales, parlements, société civile et partenaires internationaux.

### **3. QUELLES SONT LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE LA COMMUNICATION?**

Huit partenariats sectoriels Afrique-UE ont été mis en place et commencent à produire des résultats concrets.

#### ***a) Partenariat Afrique-UE pour la paix et la sécurité***

Ce partenariat vise avant tout à faire le lien entre les décisions politiques, les objectifs opérationnels et les financements. Les discussions ont porté sur les principales crises politiques en Afrique, notamment en Mauritanie, au Darfour, en Somalie, en République centrafricaine et au Tchad. Des avancées sont également enregistrées en ce qui concerne la deuxième facilité de soutien à la paix en Afrique, par laquelle l'Union européenne soutient les efforts de maintien de la paix de l'Union africaine en Afrique.

#### ***b) Partenariat Afrique-UE en matière de gouvernance démocratique et de droits de l'homme***

Il a pour objectifs de dégager un consensus quant à la notion de gouvernance, de développer un programme commun en matière de droits de l'Homme et de renforcer la coopération dans des domaines tels que la culture. Son but est de soutenir les efforts des pays africains pour construire leurs propres systèmes démocratiques et mettre en œuvre les plans de réforme nationaux. La création proposée d'une plate-forme de dialogue sur la gouvernance et les droits de l'homme jouera un rôle clé dans ce processus.

#### ***c) Partenariat Afrique-UE pour le commerce et l'intégration régionale***

Il vise à soutenir l'intégration socio-économique et politique de l'Afrique. Une communication de la Commission sur «l'intégration régionale pour le développement dans les pays ACP» doit être adoptée le même jour.

#### ***d) Partenariat Afrique-UE sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)***

Il constitue un cadre pour le dialogue politique de continent à continent, pour la coopération et les actions à mener en commun, dans l'optique d'une réalisation de tous les OMD dans

l'ensemble de l'Afrique à l'horizon 2015. L'établissement des bases nécessaires, au niveau politique et au niveau du financement, va de pair avec l'accélération des progrès dans la réalisation des objectifs relatifs à la sécurité alimentaire, à la santé et à l'éducation. Le programme d'action de l'UE approuvé par les ministres en juillet y contribue.

***e) Partenariat Afrique-UE pour l'énergie***

Il a pour but de renforcer le dialogue Afrique-UE concernant l'accès à l'énergie et la sécurité énergétique, d'améliorer les services et d'accroître les investissements dans les infrastructures. En septembre 2008, les commissaires européens chargés respectivement de l'énergie et du développement ont fixé, d'un commun accord avec le commissaire de l'Union africaine responsable des infrastructures et de l'énergie, les priorités suivantes: moderniser les infrastructures énergétiques et l'interconnexion, promouvoir l'électrification de l'Afrique, examiner le potentiel de l'Afrique en matière d'énergies renouvelables durables, améliorer l'efficacité énergétique et réduire les déchets.

***f) Partenariat Afrique-UE sur le changement climatique***

Les deux priorités, étroitement liées, sont le développement d'une vision stratégique commune sur le changement climatique et sur d'autres défis environnementaux majeurs, tels que la dégradation des sols et l'aridité croissante, et une action conjointe pour y remédier. L'alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique lancée par l'UE constitue un cadre pour le dialogue stratégique et le soutien à l'adaptation, en prévision de réunions internationales clés, comme la conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques à Poznan en décembre 2008. La «Muraille verte pour le Sahara» représente une des actions phares contre la dégradation des sols.

***g) Partenariat Afrique-UE sur les migrations, la mobilité et l'emploi***

Il vise à mettre au point des réponses globales aux questions des migrations, de la mobilité et de l'emploi, aussi bien à l'intérieur qu'entre les deux continents, afin de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en Afrique et d'améliorer la gestion des flux migratoires. Un exemple de cette nouvelle approche est l'ouverture au Mali, le 6 octobre, d'un centre d'information et de gestion des migrations financé par la CE.

***h) Partenariat Afrique-UE pour la science, la société de l'information et l'espace***

Il s'agit en l'occurrence de combler la fracture scientifique et numérique, de renforcer les capacités africaines dans le domaine des sciences et des technologies de l'information et de tirer parti de ces technologies pour la réduction de la pauvreté, la croissance et le développement socio-économique.

Les recommandations générales essentielles énoncées dans ce document portent sur l'intensification et la rationalisation des efforts de mise en œuvre, l'établissement de contacts avec les acteurs concernés et les partenaires internationaux, l'amélioration de la communication et l'intégration de la stratégie commune Afrique-UE dans d'autres activités.

**4. QUE SE PASSERA-T-IL APRÈS LA PUBLICATION DE CETTE COMMUNICATION?**

Après discussion avec la Commission de l'UA lors de la réunion organisée le 1<sup>er</sup> octobre, cette communication sera formellement adoptée par la Commission européenne le 8 octobre, puis présentée aux États membres et aux autres institutions de l'Union européenne. Cette communication constitue la contribution de la Commission au rapport conjoint de l'UE et de

l'UA concernant la première année de mise en œuvre de la stratégie commune qui doit être adopté au cours d'une réunion des ministres de l'Union européenne et de l'Union africaine en novembre.